Séjour vacances d'hiver 2027

Morzine - Haute-Savoie

Du samedi 6 au samedi 13 février 2027



Ski de piste

pour les 6/12 ans
et les 13/17ans

Inscription du lundi 14 au samedi 19 décembre 2026

Ville de Maisons-Alfort

Direction Enfance-Education

- Lundi - Vendredi (8h30 à 11h30 / 13h30 à 17h30)
- Samedi (8h30 à 11h30)

01.43.96.77.03 / 01.43.96.77.28

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous munir **impérativement** des documents suivants :

- ✓ **Livret de famille**
- ✓ **Carnet de santé**
- ✓ **1 Photo d'identité**
- ✓ **Attestation d'affiliation** pour les bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire)

Pensez également à vous munir de la stature (en cm), la pointure, le poids, le niveau de ski et le tour de tête de votre enfant le jour de l'inscription.

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant en accueil de loisirs ou en classe de découverte pour l'année 2026/2027, vous devez vous munir des documents originaux suivants :

→ **2 justificatifs de domicile récents** (moins de 3 mois) et différents :

- → **Vous êtes locataire :** dernière quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation
- → **Vous êtes propriétaire :** facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, quittance de loyer
- → **Vous êtes hébergé :**
 - → **Pour la personne hébergée**: 2 justificatifs de domicile récents et différents : attestation sécurité sociale, attestation de paiement CAF, avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort
 - → **Pour la personne qui vous héberge :** fournir une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées + ses 2 justificatifs de domicile récents et différents : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, quittance de loyer.

→ **Justificatifs de ressources de chaque parent** y compris pour les gardes alternées

- → Les 3 derniers bulletins de salaire ou la notification de décision France Travail + les justificatifs de paiement des indemnités ou justificatifs de paiement Sécurité Sociale si arrêt maladie, ou attestation CAF avec indemnités lors du congé maternité ou parental
- → Dernière déclaration trimestrielle de revenus déclarés à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
- → Dernier avis d'imposition sur les revenus
- → Dernière attestation de paiement ou non-paiement de vos Allocations Familiales (CAF)
- → **Pour les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) :** attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale.

LA PRÉSENCE DE L'UN DES PARENTS EST OBLIGATOIRE

Le règlement du séjour se fait via le portail famille peu de temps après l'inscription

Les tarifs sont échelonnés selon le Quotient Familial.

En cas de demandes d'inscription supérieures au nombre de places disponibles, une priorité sera accordée aux familles partant pour la première fois.

AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS